

Commune de
Curtil-sous-Buffières
71520

2025/017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 5

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BONA Magali, M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri

Procuration(s) :

M. REYMONDON Denis donne pouvoir à M. PERROUSSET Robert Henri

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. REYMONDON Denis

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MORENO Valérie

Date de convocation
02/10/2025

SUBVENTIONS COMMUNALES pour enfants

Subventions communales pour les enfants du village pour des activités sportives ou culturelles

Monsieur le maire explique une demande de subvention a été sollicitée par un administré pour contribuer à l'inscription de ses enfants à une activité extra scolaire.

Après un débat, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, qu'a compter de la rentrée scolaire 2026/2027, les enfants du village pourront bénéficier d'une subvention communale sous les conditions suivantes :

- 1 subvention de 20€ et par enfant pour une activité sportive ou culturelle,
- l'octroi de la subvention ne sera permise qu'une fois par an,
- sous présentation d'un justificatif d'inscription validée par une association ou un organisme,
- la 1ère subvention ne pourra se demander qu'à compter de la rentrée de septembre 2026,

Autorise le Maire à verser la somme de 20.00€ par enfant si la demande respecte les conditions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
Le Maire,

